

## ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 05/90 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET  
N°96.1009 DU 18 NOVEMBRE 1996 RELATIF AUX PLANS D'ELIMINATION DE  
DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX  
(PREDIS)**

**SEANCE DU 2 JUIN 2005**

L'An deux mille cinq, et le deux juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALIBERTINI Rose à Mme CASTELLANI Pascaline  
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. GALLETTI José à Mme BURESI Babette  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme PROSPERI Rose-Marie à M. TALAMONI Jean-Guy  
Mme SCIARETTI Véronique à Mme COLONNA Christine  
Mme SCOTTO Monika à Mme GUERRINI Christine  
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François  
Mme SUSINI Marie-Ange à M. FELICIAGGI Robert.



**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la demande du Préfet de Corse en date du 8 mars 2005, sollicitant, conformément aux dispositions de l'article L.4422.16 du CGCT, l'avis de l'Assemblée sur le projet de décret modifiant le décret n°96.1009 du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination des déchets industriels spéciaux,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**DONNE** un avis favorable au projet de décret proposé modifiant le décret n°96.1009 du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS).

**PREND ACTE** de l'article 3 du nouveau dispositif précisant que l'évaluation environnementale prévue à l'article L. 122.4 du code de l'environnement sera initiée dès l'origine du PREDIS ou de sa révision.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**



AJACCIO, le 2 juin 2005

Le Président de l'Assemblée de Corse

  
Camille de ROCCA SERRA